

# Compte-rendu Commission sportive Régionale du lundi 15 avril 2024

<u>Présent·e·s</u>: Catherine KANDIN, Marie-Thérèse ANGEE, Carine BABONNEAU, Didier BRASA, Pierre FREYCENET, Jérôme DUVAL, Stéphane HAYEZ, Olivier BOISSOT, François DANIEL, Franck JAMES.

Excusé·e·s: Valérie PENEL, Gérard MARTIN, Alain BERTRAND

**Invitée**: Arlette DECRET

# LITIGES CHAMPIONNAT REGIONAL PAR EQUIPES

## Journée 17 - 16 mars 2024

R3M poule 15 → Equipe EZANVILLE ECOUEN 5 – Forfait

Décision de la CSR : 28/00 0/3

Pénalité financière : 32€

## LITIGES CHAMPIONNAT DE PARIS

## Journée 3 - 01 mars 2024

D2 poule 1 → Equipe TT VINCENNOIS 2 – Exempt (pas de composition – donc reprise de la compo de la dernière journée) 1 joueur a joué, cette même journée dans des équipes différentes.

Décision de la CSR : Joueur non qualifié, les parties seront supprimées.

Pénalité financière : Pas de pénalité

## Journée 4 - 22 mars 2024

D2 poule 15 -> Equipe ORLY 2 - 2ème Forfait / Forfait général (aucune info du club)

Décision de la CSR : 00/54 00/03

Pénalité financière : 60 €

D2 poule 18 → Equipe UMS TT PONTAULT COMBAULT – Exempt (pas de composition – donc reprise de la compo de la dernière journée) 2 joueurs ont joués, cette même journée dans des équipes différentes.

<u>Décision de la CSR</u>: Joueur non qualifié, les parties seront supprimées

Pénalité financière : Pas de pénalité

D2 poule 2 → Equipe TT VINCENNOIS 3 – Exempt (pas de composition – donc reprise de la compo de la dernière journée) 1 joueur a joué, cette même journée dans des équipes différentes.

Décision de la CSR : Joueur non qualifié, les parties seront supprimées

<u>Pénalité financière</u> :10€

D2 poule 3 → Equipe ROSNY JA 2 – Exempt (pas de composition – donc reprise de la compo de la dernière journée) 1 joueur a joué, cette même journée dans des équipes différentes.

<u>Décision de la CSR</u>: Joueur non qualifié, les parties seront supprimées

<u>Pénalité financière</u> : 10€

## **DIVERS**

#### Bernard Jeu – Pénalité financière ?

1 La CSR décide de ne pas mettre de pénalité financière pour cette saison,elle suggére que celle-ci soit défini pour la saison prochaine par la CSR et non par le conseil de Ligue.
2 La CSR décide qu'il faudra un minimun de 8 joueurs pour participer à cette épreuve,
3 En cas d'un département qui ne pourra pas présenter deux clubs, la CSR prendre un remplacent dans le département du club qui a finit premier la saison prédédente.

#### Calendrier:

La fédération ayant changé la date du championnat de France seniors: prévue le 28-30 mars 2025 déplacée au 21-23 mars 2025

La journée 4 du chpt national par équipe régionale : prévue le 22 mars 2025 est déplacée au 29 mars 2025.

#### Critérium fédéral :

Rappel des motifs qui permette de se maintenir :

La marternité.

Hospitalisation.

Sorti scolaire.

Constitution des poules le jour de la compétition, le pointage se fera pendant 45mn et 15 mn pour faire les poules.

#### Coupe Nationale Vétérans

La CSR décide de ne pas changer le règlement.

Franck JAMES Président de la CSR